

NOM de l'association (sans sigle) :

7-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Action prévue du au

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
Achats		Ventes de produits finis, prestations de services	
- Achats d'études et de prestations de services		- Entrées	
- Fournitures non stockables (eau, énergie)		- Prestations de services	
- Fournitures d'entretien et de petit équipement		- Produits des activités annexes (ex : buvette...)	
- Fournitures administratives		Subventions	
- Autres fournitures		- Fonds Européens	
Services extérieurs		- État (à détailler)	
- Prestations de services extérieurs		- Région(s) :	
- Locations mobilières		- Département(s) :	
- Locations immobilières		- Pays :	
- Entretien et réparation		- Communauté(s) de communes :	
- Assurances		- Commune(s) :	
- Documentation		- Organismes sociaux :	
- Divers		- Autres Etablissements publics :	
Autres services extérieurs		- Autres (précisez) :	
- Rémunérations intermédiaires et honoraires (contrat artistes, techniques...)			
- Publicité, publications		Partenariats	
- Déplacements, missions et réceptions (ex : artistes et équipe montage)		- Autres partenaires (associations départementales, ligues, autres associations...)	
- Frais postaux et de télécommunication		- Mécénat	
- Services bancaires		- Sponsors	
- Divers			
Impôts et taxes			
- Impôts et taxes sur rémunérations			
- Autres impôts et taxes			
Charges de personnel			
- Rémunérations du personnel			
- Charges sociales			
- Autres charges de personnel			
Autres charge de gestion courante (ex : SACEM-SACD)		Autres produits de gestion courante	
		- Cotisations	
		- dons manuels, legs...	
Charges financières		Produits financiers	
Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
Dotations aux amortissements		Reprise sur amortissements et provisions	
TOTAL DES CHARGES PRÉVISIONNELLES		TOTAL DES PRODUITS PRÉVISIONNELS	
Emploi des contributions volontaires en nature		Contributions volontaires en nature	
- Secours en nature (ex : aide technique des communes)		- Dons en nature	
- Mise à disposition gratuite des biens et prestations		- Prestations en nature (ex : des communes)	
- Personnels bénévoles		- Bénévolat	
TOTAL DES CHARGES		TOTAL DES PRODUITS	
La Subvention de	€ représente	%	du total des produits : (montant attribué/total produits) X 100

NOM de l'association (sans sigle) :

Descriptif des dépenses et des recettes de l'action

Ce « budget » doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects, et l'ensemble des ressources affectées à l'action.

Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs (honoraires de prestataires, déplacements, salaires, etc...) :

.....
.....
.....

Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?

Pratiques tarifaires appliquées à l'action (gratuité, tarifs modulés, barème, prix unique, etc.) :

.....
.....
.....

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

.....
.....
.....

Quelles sont les contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée ?

.....
.....
.....

Autres observations sur le budget prévisionnel de l'opération :

.....
.....
.....

Fait, le à

Signature